



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COPIL Natura 2000

20 mai 2026

Service Eau et Biodiversité
Unité Forêt Chasse Pêche



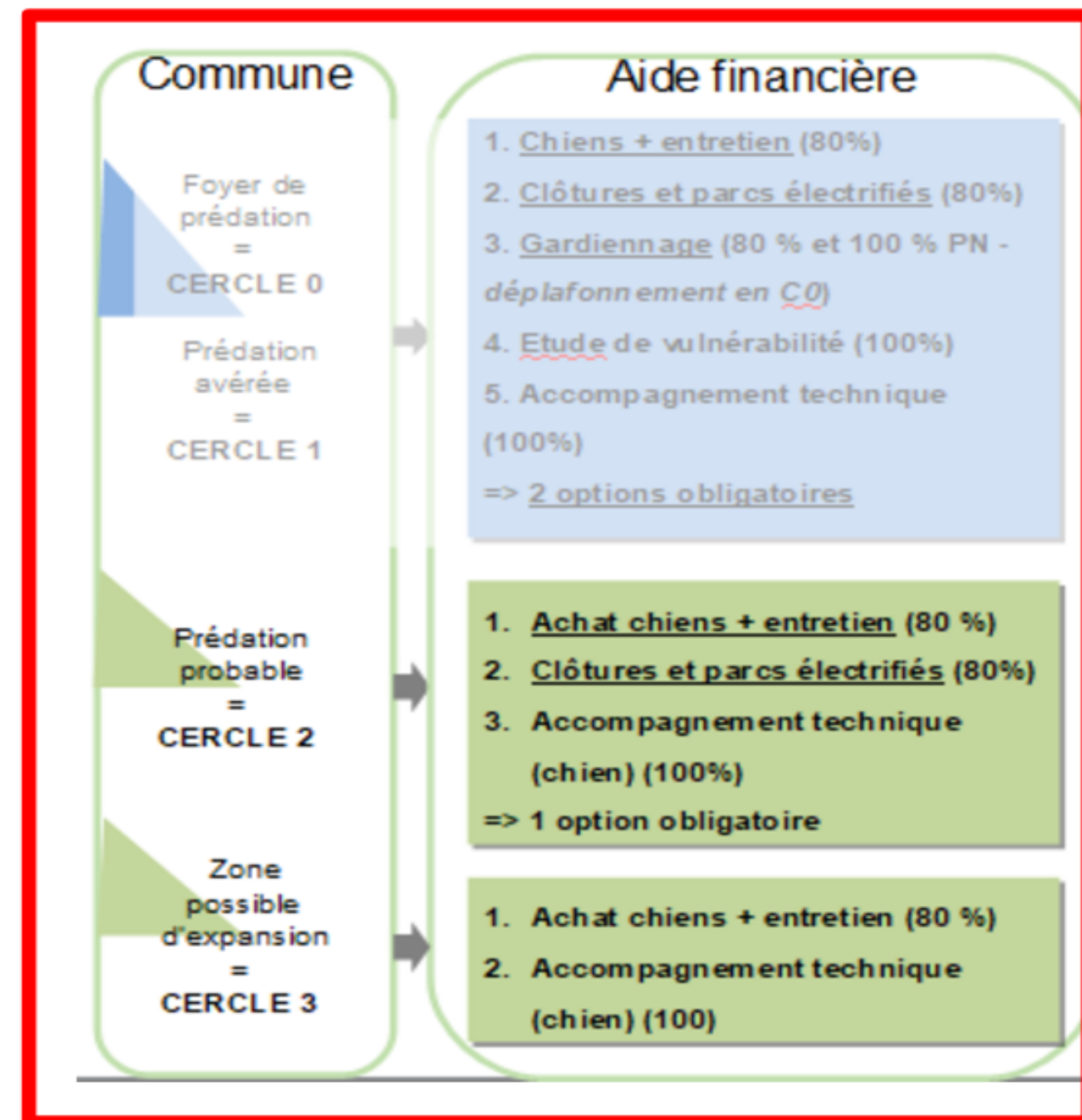


Arrêté cercles 2026

Rappel du contexte :

La prise de l'arrêté « cercles » permet le **financement de l'aide à la protection** contre la prédation lupine pour les éleveurs

- **Cercle 1 : Zone de prédation avérée :**
 - Communes prédatées 2 années consécutives (N-2 et N-1 ou N-1 et N)
- **Cercle 2 : Zone de prédation probable :**
 - communes prédatées (N, N-1, N-2)
 - communes limitrophes
 - + si besoin, communes ayant une entité pastorale à cheval avec les précédentes
- **Cercle 3 : Zone possible d'expansion :** le reste du département





PRÉFET
DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

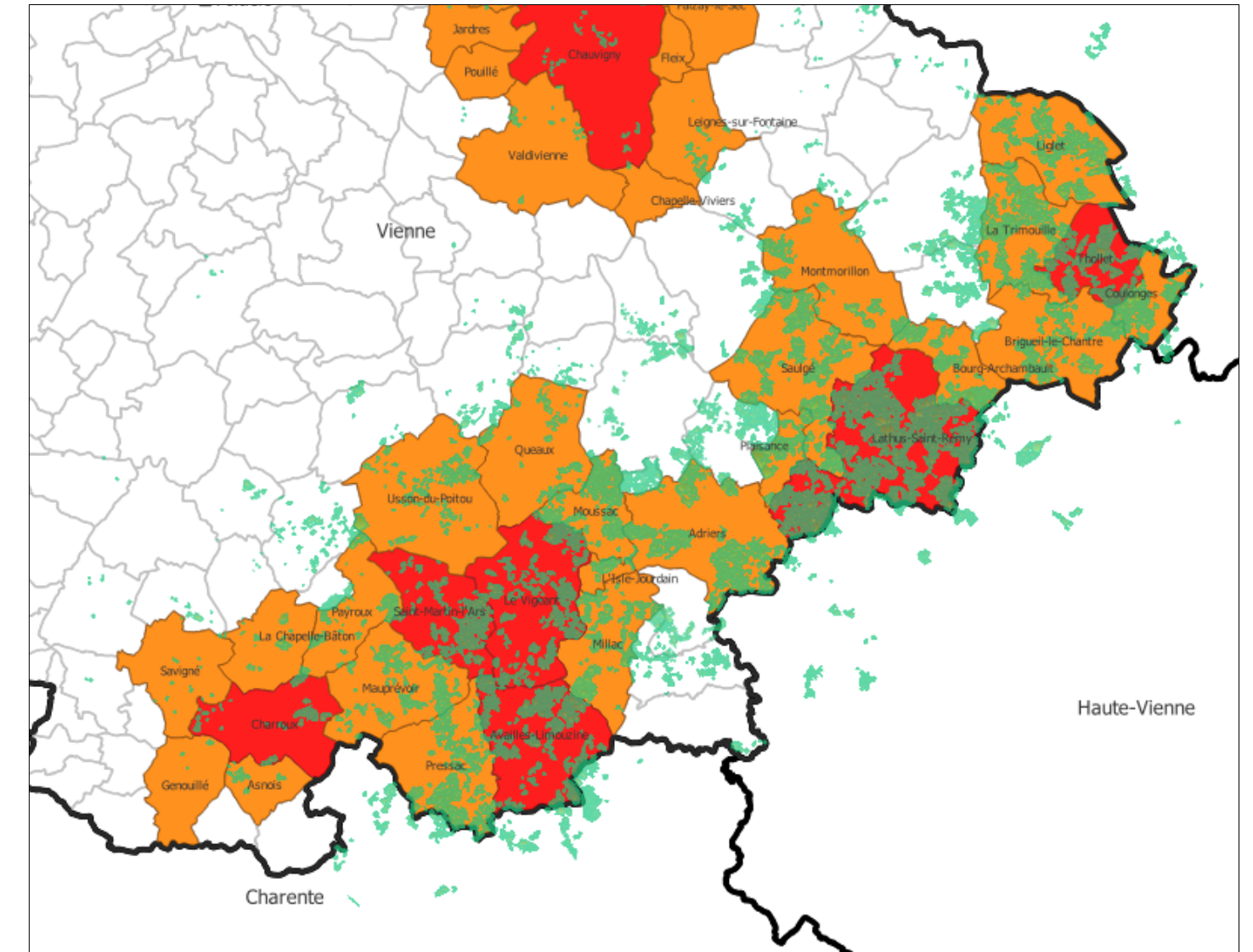
Arrêté cercles 2026

7 prédatons « loup non exclu » en 2024 :

- Charroux
- St-Martin l'Ars
- Le Vigeant
- Availles-Limouzine
- Latus-St-Rémy
- Chauvigny
- Thollet

Aucune prédation « loup non exclu » en 2025

+ Prise en compte du prolongement des entités pastorales





PRÉFET
DE LA VIENNE

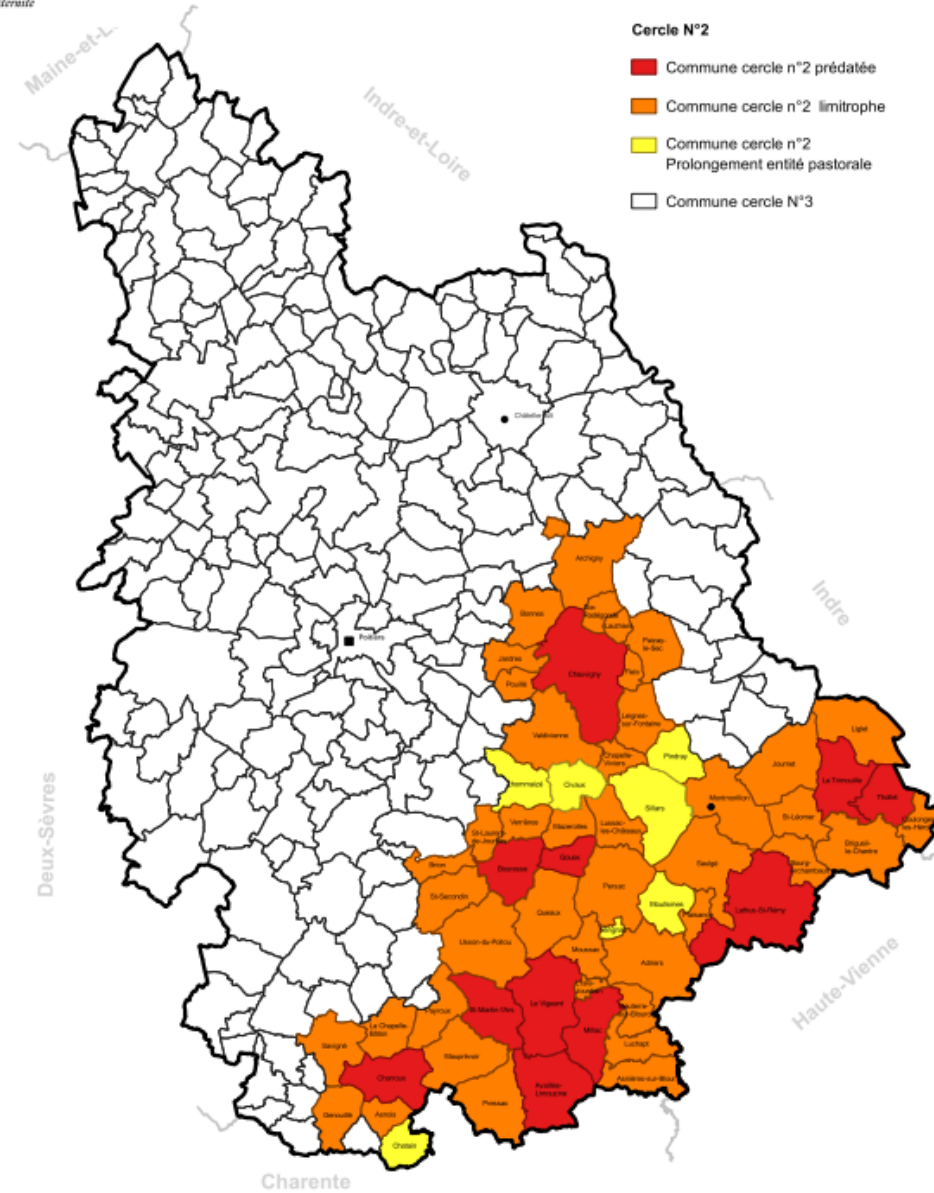
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté cercles 2026



Communes en cercle N° 2

Au 01/01/2025



SOURCES : IGN - BDTpop2024
01/01/2025
REALISATION : DDT86/SPNAT/SNO
décembre 2024

2025

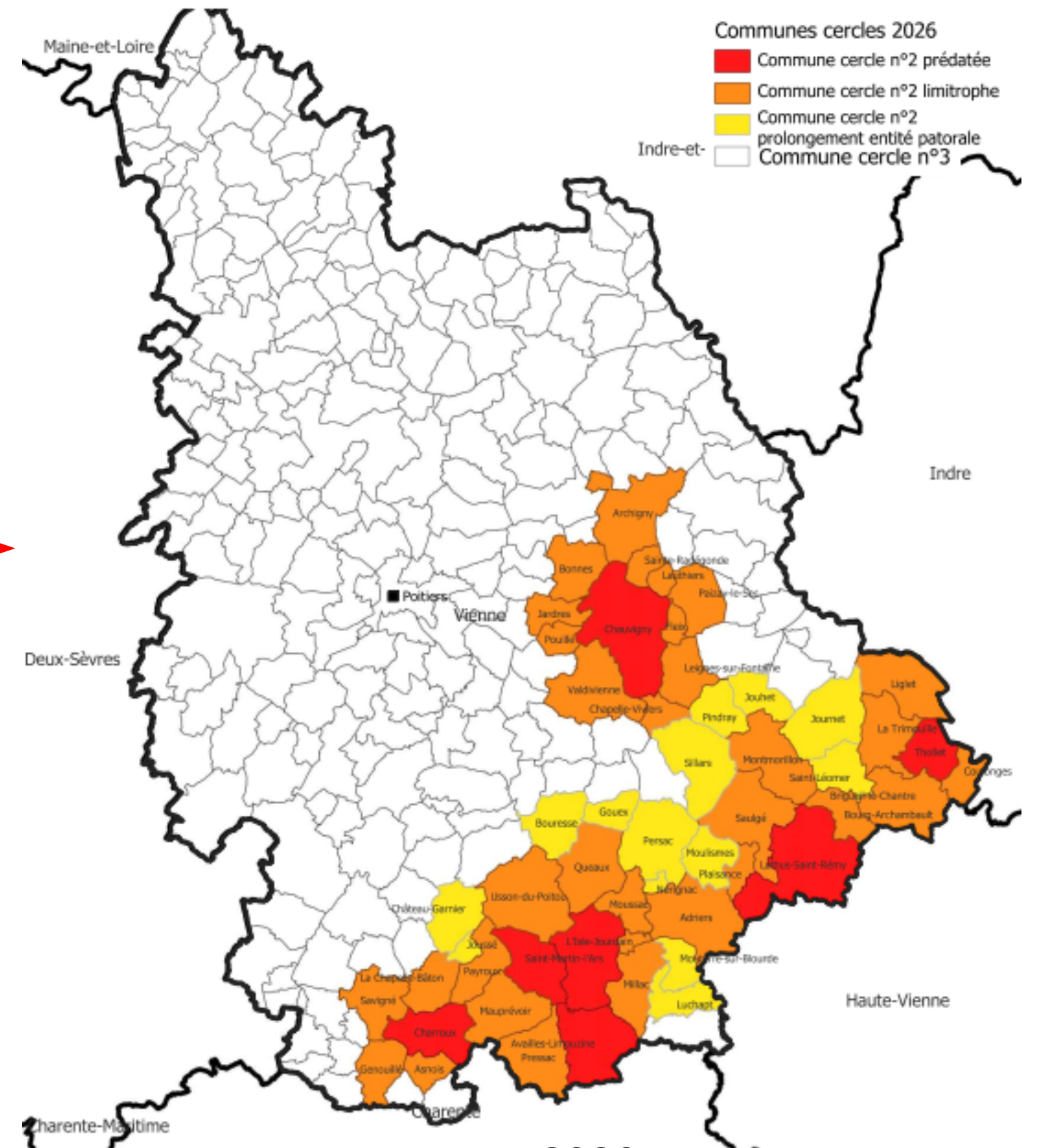


PRÉFET
DE LA VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Communes en cercle N°2

Au 30/12/2025



Communes cercles 2026

- Commune cercle n°2 prédétée
- Commune cercle n°2 limitrophe
- Commune cercle n°2 prolongement entité pastorale
- Commune cercle n°3

Source :
DDT86 / IGN / MTE-DEB
Réalisation : DDT86/SEB/UFCP

2026

0 10 20 km





PRÉFET
DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Appel à projets « protection des élevages » : bilan 2023 - 2025

Rappel de l'AAP 2023 : 2 661 euros

4 dossiers déposés, 1 seul validé

Appel à projets 2024 : 14 483 euros

4 dossiers déposés :

- 1 entretien de chiens + étude de vulnérabilité
- 1 achat et entretien de chiens
- 2 achats de clôtures => 1 validé, 1 refusé

Appel à projets 2025 :

4 dossiers déposés : 25 342 euros demandés

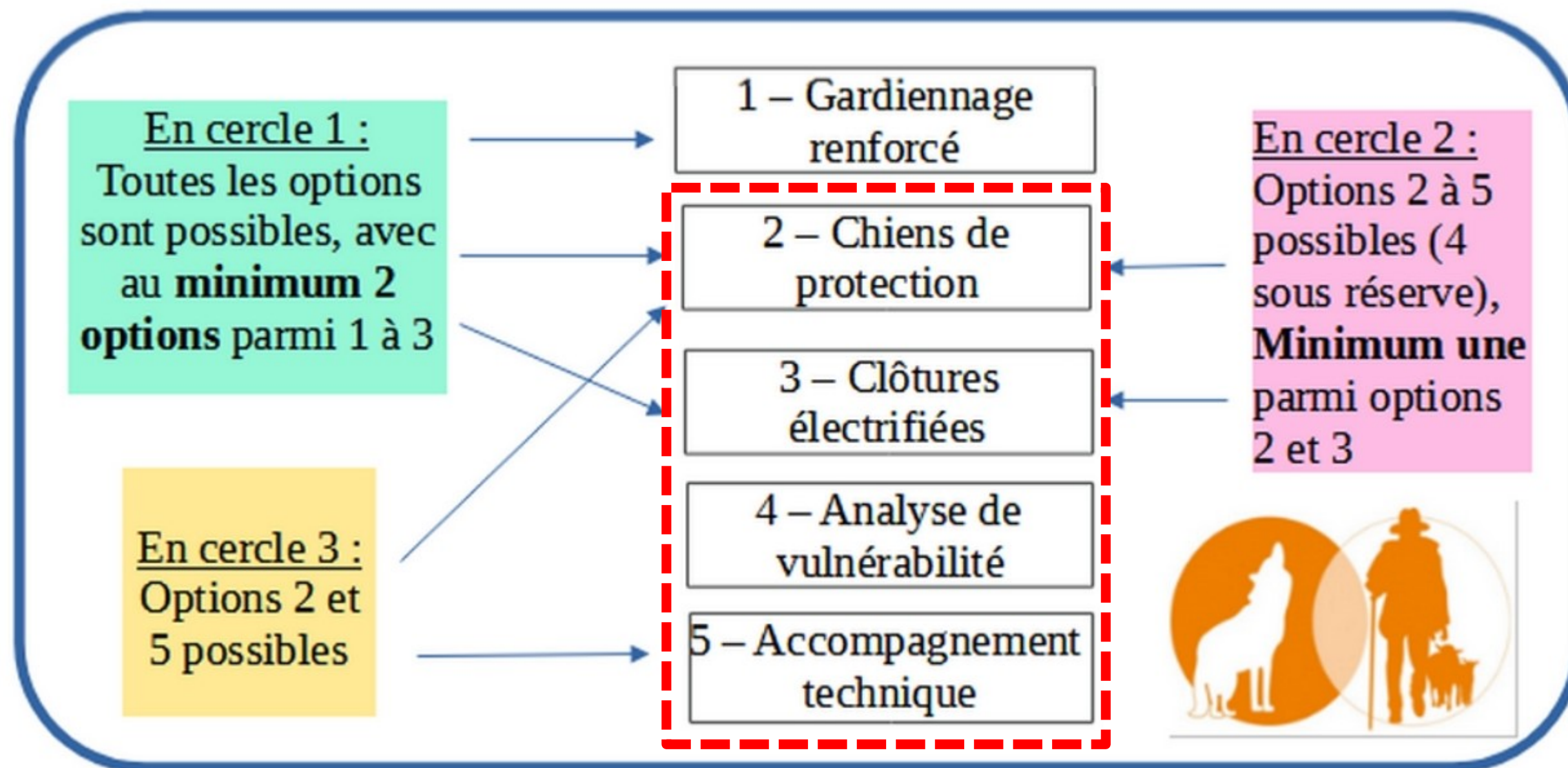
- 1 achat et entretien de chiens + étude de vulnérabilité
- 1 achat et entretien de CPT + accompagnement individuel
- 1 entretien de CPT
- 1 achat de clôtures



Appel à projets « protection des élevages » 2026

=> Les demandes de financement de la protection peuvent être déposées jusqu'au 31 juillet 2026

L'ensemble des informations (Appel à projets, formulaires, lien vers le téléservice...) sont accessibles sur le site Internet du MASA via l'adresse suivante :



=> <https://agriculture.gouv.fr/aides-contre-la-predation>

Appel à projets « protection des élevages » 2026



Si besoin : accompagnement de la DDT pour le montage des dossiers :

- Déplacement sur site pour la saisie de la demande d'aide
- Déplacement sur site pour la saisie de la demande de paiement
- Réalisation de visites sur place



Si besoin : fourniture de panneaux d'information grand public :

- Avertir de la présence de chiens de protection
- Sensibiliser aux bons comportements à adopter

Contact :

Elise DEBOUTE

Chargée de mission Chasse-Loup-Feu

DDT de la Vienne

elise.deboute@vienne.gouv.fr

05 49 03 13 63 / 06 81 14 78 23